

La lettre du

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

**Loisirs motorisés :
non à l'invasion**
Page 1

**L'activité et les projets du
CADEB**
Les chargés de mission
-
**Enfin un PADD original
pour 2006**
Page 2

**Le maraîchage dans la
Plaine de Montesson**
Page 3

**Pour un développement
équilibré des Yvelines:
Les projets du départe-
ment pour la Boucle de
Seine et la réaction
du CADEB**
Page 4

**Concertation sur la voie
nouvelle départementale
(déviation de la RD 121)**
**Le point de vue
du CADEB**
Page 5

**Ensemble pour l'eau, il
est temps de se mouiller**
Page 6

**Quatre problèmes locaux
pour lesquels une action
est nécessaire**
-
**Les avantages des
contresens cyclistes**
Page 7

**Les collectifs et les asso-
ciations d'environnement
dans la Boucle**
Page 8

Loisirs motorisés : non à l'invasion

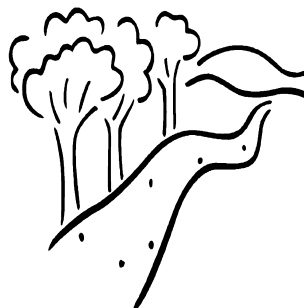
Prolifération de jets skis sur la Seine à Montesson et Sartrouville, invasion de motos vertes et autres quads dans les espaces en friche de la Plaine de Montesson : telles sont les manifestations locales de cet envahissement de nos espaces naturels par les loisirs motorisés.

Bien entendu, le phénomène n'est pas propre à la Boucle de Montesson. 4x4, quads, motos trials, motos-neige : la pénétration de nos espaces naturels par les pratiquants de loisirs motorisés s'intensifie d'un bout à l'autre du territoire.

Cette invasion provoque dans l'opinion un mécontentement grandissant. Les conflits d'usage se multiplient. C'est pourquoi, par circulaire, le 6 septembre 2005, la Ministre de l'Écologie et du Développement durable, Nelly Olin, a jugé nécessaire de rappeler la loi et d'appeler les Préfets et les services de l'État à plus de vigilance.

En réaction, le lobby des loisirs motorisés - pratiquants et marchands confondus - a lancé une campagne agressive et mensongère pour exiger le retrait de la 'circulaire Olin'. Le Collectif contre la circu-

laire Olin a regroupé 35 000 signatures et fait une pression continue pour que la circulaire soit retirée. Ils ont manifesté à Paris, Lyon et Toulouse le 20 novembre dernier et auraient totalisé 4 à 5 000 personnes.



Face à cette offensive en règle, la " majorité silencieuse " que représentent les associations de protection de l'environnement, est en devoir de faire entendre sa voix. C'est la raison du lancement d'une **pétition nationale pour la protection des espaces naturels contre l'invasion des loisirs motorisés**. Le CADEB a décidé de s'y associer.

Les organisations rappellent :

- La circulaire n'est pas créatrice de droits nouveaux ; elle éclaire seulement l'application de la loi

selon les nouveaux usages et la jurisprudence .

- La loi du 3 janvier 1991 qui encadre strictement la circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels répond à une demande sociale majoritaire

- Nous encourageons toutes les pratiques de loisir de pleine nature qui excluent l'usage du moteur - telles la marche, le vélo, l'équitation - et qui s'expriment dans le respect du milieu naturel .

Convaincus de la nécessité et de l'urgence de mettre un frein à l'invasion de nos espaces naturels par les loisirs motorisés, aux incivilités qui la fondent et aux exaspérations qu'elle provoque, nos organisations apportent ici au Ministère de l'Écologie et du Développement durable, sur ce dossier, le témoignage de leur soutien.

Plus de 40 000 personnes ont déjà signé la pétition mais ce n'est pas suffisant. Il est important que chacun signe donc à titre individuel la pétition. Cela ne prend que quelques secondes après avoir cliqué sur le lien:

<http://petition.stmedd.free.fr>.

Projets du CADEB

- **Jeudi 02 mars** à 20h30, salle Michelet à Houilles, conférence débat sur "**Les risques sanitaires dans notre quotidien**" animée par Mr André Cicollela, chimiste, toxicologue, chercheur à Ineris (soirée organisée par la Boucle Verte)
- **Samedi 29 avril**, **nettoyage des berges** de Seine à Sartrouville
- **Samedi 20 mai** : demi-journée de formation sur le **devenir de la Boucle de Montesson**.
(projet à confirmer)

Activité du CADEB

- Le 1 décembre : Conseil d'Ile de France Environnement
- Le 4 décembre : Participation à la randonnée cycliste de la Boucle au profit du Téléthon
- Le 7 décembre : A la MJC de Sartrouville, soirée de formation sur l'élaboration des PLU et le rôle des associations, soirée animée par D Hannotiaux, membre du Bureau d'Ile de France Environnement.
- Le 14 décembre : Conseil d'Yvelines Environnement.
- Le 23 janvier 2006 : Réunion de Conseil du CADEB
- Le 2 février : Conseil d'Ile de France Environnement

CADEB

Les chargés de mission du CADEB

Les problèmes liés à l'environnement sont de plus en plus complexes. C'est pourquoi le CADEB a décidé de désigner parmi ses membres des " chargés de mission ", qui auront pour tâche à titre permanent, dans les domaines qui leur seront confiés :

- *D'exercer une veille associative, de réunir de la documentation, de rechercher des contacts*
- *D'informer régulièrement le CADEB et de proposer des positions ou des actions.*

Voici la liste actuelle des chargés de mission. Si vous avez des compétences particulières dans des domaines liés à l'environnement et souhaitez les mettre au service du CADEB, n'hésitez pas à prendre contact avec notre Collectif.

L'eau :	Seine Vivante
Les circulations douces:	Réseau Vélo 78
Risques d'inondations:	Jacques Perdereau, Gérard Blondeau.
Les nuisances aériennes:	Jean-Henri Batmale, Jacques Perdereau
La révision du SDRIF :	Jean-Claude Parisot
Les jardins familiaux:	Alex Ballot.
L'énergie:	Jean-Loup Martin.
La Tangentielle nord:	Gérard Moulin.
Veille législative/environnement	Marc Aubrée.
Formation :	Xavier Bilbault
Animations et expositions :	Alex Ballot.
Maraîchage :	Françoise Peyrony
Assainissement :	Gérard Blondeau.
Transports fluviaux :	Gérard Blondeau

HUMOUR

Enfin un PADD original pour 2006

Alors que plusieurs communes de la Boucle sont en phase d'élaboration de leur PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), élément essentiel du PLU (Plan Local d'Urbanisme), voici les vœux 2006 reçus par l'association des riverains de la Mairie à Sartrouville, de la part du Cabinet Espace Ville, qui assiste la commune pour l'élaboration du PADD et du PLU.

Le PADD d'Espace Ville pour l'année 2006 : Pour une Année Douce et Dynamique

Le diagnostic effectué pour l'année 2005 a fait apparaître un certain nombre d'atouts et dysfonctionnements d'Espace Ville tant dans son fonctionnement interne que dans ses relations avec les collectivités locales. Sur la base de ces enseignements, l'orientation prise pour 2006 est la suivante : **Pour une Année Douce et Dynamique**

Cet objectif sera décliné au travers des orientations suivantes :

- Favoriser les liaisons douces entre le dimanche soir, fin de week-end et la reprise du travail le lundi matin, souvent difficile
- Protéger et mettre en valeur les longues soirées d'été, ce qui nécessite de lutter efficacement contre les réunions qui s'éternisent.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel ou culturel que peut représenter une visite de terrain : visite de musée, promenade en forêt
- Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle : seront privilégiés, selon le trajet à effectuer, le train, le vélo, ou la navigation fluviale.

Les orientations particulières pour l'année 2007 sont encore à l'étude, elles vous seront présentées aux environs de la fin de l'année 2006.

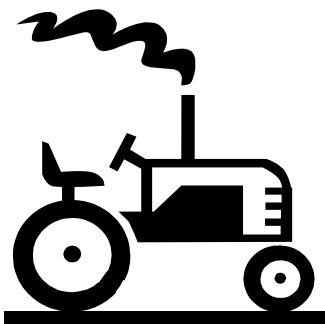
INTERVIEW

Le maraîchage dans la Plaine de Montesson

Le 13 décembre 2005, le CADEB rencontre M. Robert Français, Président du Syndicat des maraîchers de Montesson et des environs. Voici un bref compte-rendu de cette rencontre.

Merci de nous recevoir pour ce tour d'horizon. Tout d'abord, pouvez-vous nous dire comment se répartissent les surfaces cultivées ?

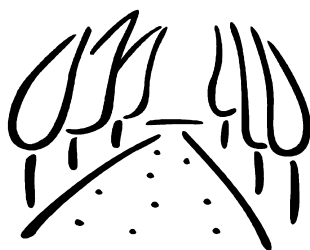
L'ensemble du territoire agricole de la Boucle de Montesson se compose de trois exploitations importantes, dont les produits récoltés – principalement des salades – sont vendus en Hypermarchés, via les centrales d'achats. Les autres structures exploitantes, de petites surfaces de terrain, écoulent leurs produits plus diversifiés sur les marchés locaux de proximité, par exemple Carrières sur Seine.



Quelle est l'importance de la production maraîchère de la Plaine de Montesson ?

Sur les 450 à 500 millions de pieds de salade produits en France, 20 à 25 millions le sont à Montesson, soit environ 5% de la production nationale. L'Île de France est de ce fait le plus gros producteur de France, devant le Lyonnais. Les plantations se font de début février à fin août, et les récoltes du 15 avril à fin octobre.

En plus des salades, des choux, radis, oignons et carottes sont aussi cultivés



Comment s'effectue la récolte des produits ?

Tout est mécanisé de la plantation à la récolte non incluse, car celle-ci est manuelle, ainsi que le conditionnement pour la vente. Il faut donc une main d'œuvre qualifiée, pour récolter 600 laitues à l'heure, coupe et emballage compris. La main d'œuvre employée est principalement portugaise ; les jeunes ne semblent pas attirés par ce type d'activité.

Quels sont les obstacles au maintien du maraîchage à Montesson ?

Ils sont au nombre de quatre

Tout d'abord le coût de la facture d'eau, qu'il faudrait réduire. La concurrence est trop grande, avec par exemple le dumping des pays de l'Est (Pologne via la Hollande).

Ensuite le problème foncier, dû au trop grand nombre de petites parcelles (un millier environ).

Également le prix de location des terrains, beaucoup trop élevé (trois fois la maximum autorisé)

Enfin, le coût de la masse salariale, car les charges sociales sont trop élevées.

Quelles sont vos principales requêtes ?

Pour résister, il faudrait :

- Des exonérations de charges massives.
- Créer une zone franche.
- Obtenir des baux à long terme (ce qui est demandé depuis longtemps).

Il faut aussi insister sur la **qualité du produit** : ici, par exemple, on n'utilise pas le CONFIDOR, insecticide qui est interdit en France mais reste permis en Espagne. Des autres pays où la réglementation est moins exigeante arrivent des produits bas de gamme.

Un problème local est à signaler, celui du risque d'éboulement des anciennes carrières utilisées pour la culture des champignons, désormais non exploitées et laissées à l'abandon.



En conclusion, M. Robert Français nous déclare : de toute façon, si les maraîchers disparaissent, c'est **l'urbanisation** de la Plaine.

Le CADEB remercie M. Robert Français pour la qualité de cette rencontre.

Françoise Peyrony, Alex Ballot, membres du bureau

EDITORIAL

Depuis 1996, les associations de défense de l'environnement, membres du CADEB, ont exprimé fortement auprès des élus de la Boucle de Montesson leur volonté de tout mettre en œuvre afin de conserver l'intégralité de l'espace agricole existant. En 1986, l'espace agricole de la Plaine de Montesson, réparti sur trois communes, Montesson, Carrières sur Seine et Sartrouville, représentait 451 ha, la plus grande partie de cet espace se situant sur le territoire de la commune de Montesson. En 1996, dans le rapport de présentation du schéma directeur de la Boucle de Montesson, le SIEP proposait de préserver l'activité agricole sur 160 ha, et de réserver 135 ha au parc urbain. Nous sommes au sein du CADEB très sensibles à la protection de cet espace agricole, et plus généralement des espaces ouverts. Ils sont pour nous un précieux rempart entre nos villages, et l'urbanisation dense et galopante qui menace notre région.

Alex Ballot,
Vice Président du
CADEB

ENVIRONNEMENT

Un développement équilibré des Yvelines ?

A l'heure de la révision du schéma directeur de la région Île-de-France, le Conseil Général s'est engagé dans une démarche de concertation pour actualiser son schéma départemental d'aménagement. Début 2006, un forum de consultation a été mis en ligne sur le site Internet du Conseil Général. Le CADEB y a participé en rappelant ses sept propositions pour le devenir de la Boucle de Montesson.

Sur le site figure également le compte rendu des réunions tenues fin 2005 entre le Conseil Général et les élus de chacun des 8 " territoires " qui composent le Département, et notamment celle du 9 novembre 2005 sur les " Boucles de Seine ". Après en avoir pris connaissance, le CADEB a décidé de réagir auprès du Président du Conseil Général par un courrier en date du 2 février 2006 (voir ci après). En effet, si le CADEB souscrit volontiers à la plupart des orientations générales, en revanche certaines affirmations nous laissent perplexes et plusieurs projets apparaissent même tout à fait contraires à nos propositions (voir également ci-contre la réaction des élus).

Monsieur le Président,

Par courrier, message électronique et par voie de presse, vous avez invité les habitants de notre département à donner leur avis sur le projet de schéma départemental pour un **développement équilibré des Yvelines**.

Notre collectif, qui regroupe quinze associations de protection de l'environnement réparties sur les huit communes de la Boucle de Montesson, exerce son activité dans un territoire partiellement urbanisé (habitat, activités) bénéficiant de la présence d'un espace ouvert de grande dimension : la Plaine de Montesson.

Or, en consultant les différents documents mis à notre disposition sur le site du Conseil Général et notamment ceux concernant **les Boucles de Seine Amont**, nous constatons que sont retenues l'urbanisation (partielle ?) de la Plaine de Montesson et la programmation de l'ouverture d'un échangeur sur l'A 14 pour desservir ladite plaine, en s'appuyant sur la déviation de la RD 121 et en contradiction avec les arguments repris dans la plaquette annonçant la concertation publique pour cette voie nouvelle : " Des déplacements plus faciles... et un cadre de vie préservé... "

Compte tenu de l'expansion démographique de la zone concernée au cours des 40 dernières années sans création d'infrastructures de transport adaptées et de la nécessité de maintenir la qualité de vie des habitants du territoire, notre Collectif exprime les plus pressées réserves sur ces orientations.

Cette position rejoint celle de nos élus qui lors de la réunion territoriale du 9 novembre 2005 ont indiqué leur refus :

- " d'un développement urbain incontrôlé de la Plaine de Montesson ", qui doit rester le poumon vert d'une communauté de communes représentant 165 000 habitants.
- " et de l'ouverture d'un échangeur sur l'A14 "en l'état actuel du réseau routier local et régional (A86 et Francilienne).

Vous trouverez ,ci-joint, nos propositions dans le cadre de la révision du SDRIF. La Plaine de Montesson ne saurait être considérée comme une dent creuse à combler, même si elle suscite des convoitises de tous bords pour une urbanisation excessive et inadaptée.

En notre qualité de Collectif agréé pour la protection de l'environnement, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre en considération nos propositions et nous associer à la concertation en cours pour l'actualisation du schéma départemental pour un développement équilibré des Yvelines.

Par avance, nous vous en remercions vivement et vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre sincère considération.

Paulette Menguy, Présidente du CADEB

Boucles de Seine

Extraits du compte-rendu de la réunion des élus du 9 novembre 2005)

Les élus présents " ont pu indiquer leur refus de la perspective d'un développement urbain incontrôlé, notamment de la Plaine de Montesson, en rappelant les obstacles, liés à la sécurité routière dans le tunnel de l'A 14 sous La Défense, à l'ouverture d'un échangeur sur l'A 14 et en soulignant les besoins d'infrastructures de desserte, notamment en matière de franchissements de la Seine. Ils ont néanmoins reconnu tout l'intérêt sur le territoire d'opérations de renouvellement urbain (restructuration urbaine, résorption de la vacance, petits programmes intégrés, densification des centres villes,...) et économique permettant de répondre à la demande de diversification de l'offre de logements et de maintenir le potentiel économique du territoire. "

(Source: Conseil Général)

Pour en savoir plus

- sur le schéma départemental pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY)
site du Conseil Général : www.yvelines.fr
- sur les propositions du CADEB pour la Boucle de Montesson : www.cadeb.org
(Documents CADEB : la révision du SDRIF – 2004)

TRANSPORTS

Voie nouvelle à Sartrouville et Montesson

les questions du CADEB

Du 18 février au 6 mars prochain, les habitants de Sartrouville et Montesson sont appelés à donner leur avis sur le projet de voie départementale.

Le CADEB vous invite à participer à cette concertation publique et à faire part de vos remarques, qui "participeront à l'amélioration du projet", comme l'indique la plaquette de présentation.

Pour vous y aider, vous trouverez ci-après une liste de questions du CADEB par rapport au projet ainsi qu'une analyse sur l'impact sonore de la nouvelle voirie.

Les questions du CADEB

Le Président du Conseil Général a fait parvenir au CADEB fin 2005 une copie du dossier de synthèse remis aux élus des communes concernées. Ce dossier a répondu à plusieurs des questions posées, mais il en demeure certaines, qui trouveront peut-être réponse dans les documents présentés à l'exposition.

Etudes de circulation :

Les études de circulation (impact du projet sur les flux en fonction de différents scénarios) figurant dans le dossier qui nous a été remis sont très sommaires. Nous souhaiterions en particulier mesurer les effets sur la circulation à Carrières sur Seine induits par le projet.

Protections phoniques

La couverture dans le secteur des Richebourgs à Sartrouville doit permettre au quartier de conserver sa tranquillité.

En revanche, pourrait-on avoir des précisions sur l'efficacité des aménagements envisagés dans les autres secteurs urbanisés, notamment dans le secteur scolaire du quartier de la Plaine à Sartrouville ?

Revêtement des chaussées:

Sont-ils de type "anti-bruit" ?

Aménagements cyclables

Existe-t-il un schéma des aménagements cyclables le long du projet ? En particu-

lier, est-il prévu quelque chose sur le barreau sud, en direction de la RD 311 ?

Protection du maraîchage

dans la Plaine de Montesson L'existence d'une section à 2x2 voies dans la Plaine nous inquiète par ses emprises. Alors que la préservation des espaces agricoles est un enjeu fort, c'est un mauvais signal.

Effets de la pollution automobile sur la production maraîchère

En application du principe de précaution, n'y a-t-il pas lieu de prévoir une bande non cultivée de chaque côté des voiries pour éviter les effets d'une pollution de proximité.

Le Bureau du CADEB

Exposition "Voie nouvelle départementale"
18 février - 6 mars 2006

MONTESSON :

A la mairie, place Roland-Gauthier

lundi : 13h30-17h

mardi, mercredi, vendredi :

8h30 - 12h / 13h30 - 17h

jeudi : 8h30-12h/13h30-19h

samedi : 8h30 - 12h

SARTROUVILLE

Au Centre Technique Municipal 90, rue de la Garenne

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h/13h30 - 17h.

(19h le mardi)

Donnez votre avis du 18 février au 6 mars 2006, sur les registres mis à disposition sur les lieux d'exposition.

L'exposition est également consultable et téléchargeable sur le site du Conseil Général

www.yvelines.fr

rubrique : RD 121

Analyse acoustique

Le projet se base sur les arrêtés et décrets en vigueur. La simulation de l'impact du projet en tenant compte de la circulation en 2012 est faite avec le logiciel MITRA qui est souvent utilisé pour ce genre d'exercice. Tout semble fait dans les règles de l'art.

Cependant, ce dossier ne permet pas vraiment de mesurer l'impact sonore pour les habitants. En effet, les seules garanties sont des niveaux sonores inférieurs à 60 dBA jour et 55 dBA nuit.

Alors qu'une étude de l'existant a été réalisée, d'après le dossier, nous

n'avons pas d'idée précise pour chaque zone du niveau sonore existant actuellement. Ces données ne sont pas fournies.

L'impact du projet va se traduire par une augmentation du niveau sonore global qui sera plus ou moins bien accepté selon l'émergence du bruit par rapport à l'existant. Il convient de rappeler que la limite d'émergence du bruit normalisée, pour le bruit de voisinage, est de 3 dBA la nuit et 5 dBA le jour.

Aussi pour les zones calmes actuelles (40 à 45 dBA jour et 30 à 35 dBA la nuit),

une augmentation de 15 à 20dB (pour atteindre respectivement les 60 dBA et 55 dBA) ne sera pas supportée et conduira à un trouble important de la vie des riverains de la nouvelle voirie départementale.

En conclusion **pour se prononcer sur l'impact sonore de cette infrastructure, il est nécessaire de disposer des données sonores actuelles afin de quantifier le réel impact de la future voirie.** La législation ne donne pas de garanties suffisantes en obligeant uniquement à ne pas dépasser un niveau absolu, car physiologiquement parlant, c'est l'émer-

gence d'un bruit qui est globalement plus importante que son niveau absolu (quand on reste dans des niveaux moyens).

Jacques PERDEREAU
Qualité de vie de Laborde à Montesson

Pour en savoir plus sur la position du CADEB

Le CADEB a pris position sur ce projet
Voir notamment la Lettre N° 3 de septembre 2005
Consultable sur le site du CADEB
www.cadeb.org

DOSSIER

"Ensemble pour l'eau, il est temps de se mouiller"

Dans le cadre de la concertation réalisée par l'Agence Seine Normandie de juin à novembre 2005, Seine Vivante et le CADEB ont émis plusieurs propositions de nature à améliorer la qualité de l'eau et à préserver les milieux naturels.

I. La qualité des milieux naturels

L'eau, dans son cycle, circule dans les milieux naturels; sa qualité est dépendante de la qualité de ces milieux.



Propositions :

- promouvoir une agriculture qui renforce la qualité des sols, conserve les haies, favorise la biodiversité, respecte la qualité des paysages, privilégie le pâturage pour l'élevage, évite le drainage des sols,...
- assurer la protection, la régénération et la création des zones humides et des espaces naturels de bord de cours d'eau :
- redonner aux cours d'eau leur espace de liberté (zones d'expansion des crues, enlever les remblais illégaux,...), restituer leur aspect naturel (limiter les aménagements artificiels) et les entretenir régulièrement en utilisant les connaissances et les techniques du génie végétal
- amener les propriétaires et les gestionnaires forestiers à intégrer dans la gestion des forêts la gestion hydraulique, hydrogéologique et écologique
- limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser la rétention des eaux à la parcelle, obliger au traitement des eaux de ruissellement

avant rejet dans la nature et en prévoir le stockage pour utilisation ultérieure

- prendre en compte les perturbations provoquées par les usines nucléaires près des fleuves ou de la mer, et les barrages hydroélectriques, pour la création, la modification ou la suppression de ces ouvrages

II. Les pollutions agricoles

L'agriculture pèse très lourdement sur la dégradation de la qualité de l'eau (eutrophisation des eaux douces et des eaux du littoral, pollution des nappes souterraines); sont principalement mis en cause les nitrates et les pesticides.

Propositions :

- inciter à réduire drastiquement l'utilisation des engrais, des pesticides et de tous les polluants que l'on retrouve dans l'air, l'eau et les sols.
- empêcher le lessivage des terres en prenant des mesures incitant à l'évolution des pratiques (couvert végétal des terres, bandes enherbées le long des cours d'eau, réhabilitation des haies, arrêt des drainages systématiques,...)
- limiter le puisage dans les eaux souterraines pour irriguer les cultures (installation systématique de compteurs)

III. Les pollutions industrielles

L'industrie a fait de grands progrès pour réduire ses pollutions; cependant de nouveaux produits sont créés tous les jours, ce qui

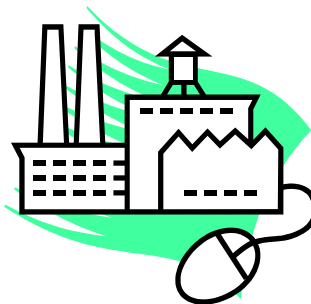
incite à une grande vigilance.

Propositions :

- punir les industriels qui rejettent leur pollution dans les circuits d'eaux usées
- obliger les industriels à dépolluer à la source
- rechercher et contrôler les nouvelles substances ou molécules, et appliquer le principe de précaution pour leur utilisation.

IV. Les pollutions des collectivités et des particuliers

L'engagement des collectivités dans des actions exemplaires va de pair avec une évolution du comportement des particuliers.



Propositions :

- utiliser pour le nettoyage dans les maisons et les bâtiments des collectivités, et pour le jardinage et l'entretien des espaces verts, des produits non polluants
- mettre en place des filières de récupération et de recyclage des substances chimiques et pharmaceutiques polluantes
- généraliser la rétention des eaux à la parcelle
- séparer les eaux de pluie des eaux usées, intensifier le traitement des eaux de ruissellement (routes par-

kings)
- contrôler les fuites d'eau

V. Information, sensibilisation et contrôle

Les véritables changements ne se feront efficacement que dans la transparence et un contrôle impartial et indépendant.

Propositions :

- informer et sensibiliser en permanence l'ensemble des acteurs et consommateurs sur les pollutions et leurs conséquences, les changements de comportements nécessaires, les innovations à promouvoir,...
 - faire voter un régime de subventions et d'incitations fiscales pour accélérer les équipements :
 - économisant l'eau
 - collectant et recyclant les eaux pluviales
 - permettant une dépollution sur site
 - acter que le principe pollueur payeur ne saurait constituer l'achat de droits à polluer
 - porter à la connaissance de tous les résultats sur les mesures des pollutions, leur origine, les structures ou catégories de personnes concernées, leur coût pour chaque catégorie d'utilisateur, les actions décidées,...
 - contrôler l'efficacité et la mise aux normes des stations d'épuration
 - contrôler les périmètres de protection des zones sensibles
 - contrôler et punir les pollutions accidentelles
 - contrôler les nouveaux polluants (micropolluants, molécules nouvelles, déchets pharmaceutiques,...).
- (Suite page 7)

DEBAT

Les avantages des contre sens cyclistes

Incontestablement, l'usage du vélo se développe en ville comme moyen de transport : économique, écologique et convivial. Partager la chaussée entre tous les utilisateurs est nécessaire afin d'équilibrer les différents modes de déplacement urbains, tout en assurant la sécurité des plus exposés, à savoir les piétons et les cyclistes. En matière d'aménagements, chacun connaît les pistes cyclables (comme à Montesson le long de la RD 121) ou les bandes cyclables (sur le pont de Maisons-Laffitte). Les contre sens cyclables (rues dont un sens est réservé aux cycles) sont moins répandus, et pour certains synonymes de danger pour les cyclistes. Telle n'est pas l'opinion des associations de cyclistes.

Le contre sens cyclable permet d'effectuer des parcours à vélo plus directs, moins longs et plus sécurisés. De plus son coût de mise en œuvre est faible

Tout d'abord, un regard sur ce qui se fait ailleurs :

A Strasbourg, 40% des sens uniques sont des contre sens cyclables. Après plusieurs années de mise en service, il y a eu moins d'accidents dans ces rues que dans les autres (source : Fubicy). Les contresens cyclables sont devenus complètement banals dans de nombreuses villes d'Europe, sont très appréciés des cyclistes et se révèlent très sûrs.

Pourquoi le contresens cyclable est-il sûr ?

Aussi bien du côté automobiliste, que du côté cycliste, on se voit mieux en se croisant qu'en se dépassant. Au moment de croiser un cycliste, l'automobiliste a tendance à ralentir, alors qu'il accélère lorsqu'il double un vélo roulant dans le même sens

Si le contresens longe une file de voitures en stationnement, le risque d'accident par ouverture inopinée de portières est moindre : si le cycliste circule sur la droite de la chaussée (cas le plus fréquent) il longe les portières côté passager, d'où une fréquence d'ouverture moindre, compte tenu du taux moyen d'occupation des véhicules. De

plus, le passager voit arriver le cycliste sans avoir à se retourner.



En cas d'ouverture de portière, celle-ci a des conséquences moins graves : le cycliste heurte le plat et non le chant de la portière, et la fait se refermer alors que dans le cas d'un véhicule dans le même sens le blocage de la portière accentue la gravité des blessures.

Un contre sens cyclable (signalisé au sol) diminue la

largeur de roulement des automobilistes les incitant à diminuer leur vitesse, rendant la rue plus "apaisée"

C'est un type d'aménagement très efficace et encore trop peu utilisé. Mais quelques années, il s'impose progressivement. C'est un excellent compromis entre coût, efficacité et sécurité.

Lionel Carrara

Réseau Vélo 78

Pour en savoir plus

:Réseau Vélo 78
www.reseauvelo78.org/

Certu (centre d'études sur les réseaux de transport et l'urbanisme)
www.certu.fr/

FIBUCY (Fédération des usagers de la bicyclette)
www.fubicy.org/

« Ensemble pour l'eau, il est temps de se mouiller »

Quatre problèmes locaux pour lesquels une action est nécessaire

Suite de la page 6

L'évacuation des eaux usées dans le fleuve :

a. en cas de fortes pluies – il faut que toutes les communes s'engagent dans un plan pluriannuel pour respecter les normes européennes dans les délais impartis et en contrôler l'exécution (réfection des égouts, séparation eaux de pluie/eaux usées, collecte eaux de pluie...)

b. lors de la maintenance de l'émissaire Sèvres/Achères pour lequel il n'existe pas, pour l'instant, de solution de délestage – à mettre en

œuvre (chercher toutes les solutions pour en minimiser l'impact dès cette fin d'année et en supprimer les nuisances pour la prochaine décennie)

Le dragage du fleuve pour retrouver le niveau naturel du cours d'eau

Le remblaiement illégal de l'île de Laborde sur les communes de Maisons Laffitte et du Mesnil le Roi qui réduit la zone d'expansion des crues et impose des contraintes supplémentaires aux villes voisines urbanisées (actions

au point mort donnant un mauvais exemple à tous ceux qui, directement ou indirectement, sont tentés de contourner la loi). Pourquoi n'a-t-on pas stoppé ce remblaiement à temps ? Qui en est responsable ? L'obstacle du coût de la remise à niveau étant seulement mis en avant.

L'absence d'entretien des berges amenant à leur bétonnage et contraignant toute solution végétale

Seine Vivante et le CADEB
Novembre 2005

La lettre du



« Seul, on va
plus vite

Ensemble, on va
plus loin »

CADEB

Association loi 1901 agréée
pour la protection de
l'environnement sous le
numéro 04-033 DUEL

Siège social : 130 av.
Général de Gaulle - 78500
SARTROUVILLE

Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21

Courriel :

cadeb78@wanadoo.fr

Site Internet:

www.cadeb.org/

SIRET: 484 499 009 000 13

APE : 913 E

Composition du Bureau

Présidente :

Paulette Menguy

Vice Président :

† Charles Gourdet

Vice Président Adjoint :

Alex Ballot

Secrétaire Général:

Jean-Claude Parisot

Secrétaire :

Gérard Moulin

Secrétaire-Adjointe:

Françoise Peyrony

Trésorier:

Patrick Bayeux

Trésorier-Adjoint:

Pierre Moreau

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CADEB**ADECHC** (Défense de l'Environnement du Canton Houilles / Carrières sur Seine)

Pierre Moreau

adechc@free.fr

Tél : 01 39 14 47 14

Bien Vivre à Carrières

Martine Degrott

bvacarrieres@free.fr

Tél : 06 75 34 49 59

Carrières Autrement

Alex Ballot

Tél : 01 39 14 52 94

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville

Patrick Bayeux

bayeuxprues@wanadoo.fr

Tél : 01 39 57 82 63

Echo de Houilles

Lionel Carrara

Tél : 01 34 26 18 13

La Boucle Verte

Francis Bonnemason

laboucleverte@yahoo.fr

Tél : 01 39 68 28 35

Site Internet : www.laboucleverte.org

Les Dix Arpents à Sartrouville

Robert Charvet

Xarpents@wanadoo.fr

Tél : 01 39 13 10 11

Mieux Vivre à Montgolfier

Marc Aubrée

assomvm@neuf.fr

Tél : 01 39 14 29 00

Natur'Ville à Sartrouville (promotion et gestion des jardins familiaux)

Martine Rol

Tél : 01 39 15 62 58

Pour la sauvegarde de Chatou

Georges Pouyeto

Tél : 01 30 71 18 33

Qualité de vie de la Borde à Montesson

Michel Angérard contact@qvlb-montesson.asso.fr

Tél : 01 39 13 10 55

site internet : www.qvlb-montesson.asso.fr

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville

Jean-Claude Parisot

arqm@wanadoo.fr

Tél : 01 39 15 32 21

Sauvegarde du Vésinet

† Charles Gourdet

Tél : 01 39 52 41 32

Seine Vivante

Jean-Pierre Genestier

seine-vivante@club-internet.fr

Tél : 01 30 15 06 70

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet

Françoise Delbart

francoise.delbart2@wanadoo.fr

Tél : 01 39 52 09 71

Voisins-Voisines à Houilles

Gérard Moulin

jgmoulin@wanadoo.fr

Tél : 01 39 68 86 11

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

CADEB Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson

130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE

Présidente : Paulette Menguy

Tél 01 39 57 65 28

Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante : Collectif d'associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel

Président : Jean-Pierre Genestier

14, rue Charles Bémont

78290 – CROISSY SUR SEINE

Tél : 01 30 15 06 70

Courriel : seine-vivante@club-internet.fr

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.

47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET

Président: Lionel Carrara

Site: www.reseauvelo78.org

Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr